

En bref !

L'Office Central de la Coopération à l'Ecole a été créé en 1928, sous l'impulsion de membres de l'enseignement et de militants de la coopération, adultes convaincus de la nécessité d'enseigner, dès l'école, les principes et les vertus de la coopération que l'on retrouve dans le fonctionnement de l'économie sociale et solidaire.

L'OCCE est un mouvement pédagogique national, de statut associatif, qui développe au sein des écoles et des établissements de l'Education Nationale les valeurs de la coopération.

A ce titre, une convention lie la Fédération Nationale et le Ministère de l'Education Nationale.

Au cœur des classes coopératives, au fil d'actions et de projets nationaux et départementaux, de forum, congrès, universités d'été, de publications... est mise en acte une philosophie éducative, caractérisée par les valeurs de solidarité, de respect des identités, du partage des savoirs et des responsabilités, de l'exercice effectif de la démocratie à l'école par les enfants et par les jeunes.

Ce projet coopératif d'éducation se réfère fondamentalement à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, texte supra-constitutionnel qui affirme l'intérêt supérieur de l'enfant et constitue un véritable projet de société.

Créé en 1928, l'OCCE est reconnu d'utilité publique et agréé au titre des associations complémentaires de l'école.

L'OCCE réunit au sein de sa fédération 50 000 coopératives scolaires représentant 4 560 000 adhérents, affiliés à 101 associations départementales réparties sur tout le territoire national.

La Fédération est administrée par des membres élus et animés par un réseau de collaborateurs permanents (professeurs "détachés") et de bénévoles majoritairement enseignants.

Les coopératives scolaires

Définie par la circulaire ministérielle du 23 juillet 2008, la coopérative scolaire est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative.

La coopérative bénéficie du soutien de l'OCCE en matière éducative, pédagogique, juridique et comptable.

La coopération à l'école

On peut la définir comme un système cohérent de valeurs et de principes issus des fondamentaux républicains, coopératifs, associatifs (aide, entraide, tutorat, cotisation volontaire, projet, conseil de coopérative par exemple), d'attitudes et de pratiques donnant du sens à l'Ecole et aux apprentissages.

L'apprentissage coopératif

C'est un apprentissage construit ensemble, en interaction, au travers d'une expérience active, qui implique la confrontation des points de vue, la justification des démarches, la validation des hypothèses et le respect de chacun. Un apprentissage qui permet la construction active de connaissances, la découverte de l'autre et l'apprentissage du débat démocratique.

Pour synthétiser en une phrase, l'apprentissage coopératif, c'est :

« **Apprendre avec les autres, par les autres, pour les autres et non pas seul contre les autres !** ».

L'accompagnement des équipes éducatives

L'OCCE accompagne les enseignants dans leurs pratiques professionnelles par ses nombreuses formations proposées, un grand nombre d'outils pédagogiques et ses propositions d'actions dans les domaines de la lecture, de l'écriture, des pratiques artistiques et culturelles, de l'éducation au développement durable par exemple.

Son maillage territorial permet aussi d'apporter des réponses adaptées sur les plans juridiques et comptables à tous les coopérateurs et aux parents d'élèves.